

COORDINATEUR INTERVENTIONS DANS UNE GARE (B-PT2) OU COORDINATEUR OPÉRATIONS DANS UN FAISCEAU (B-TO), QUE VOUS RÉSERVE L'ARIZONA ?

**UNE PERTE JUSQU'À PLUS DE 500 EUROS
BRUT/MOIS DE PENSION !**



Je suis Alicia. Selon les règles actuelles j'aurai, comme coordinatrice niveau 2, une pension de 3915 € brut/mois. Avec les mesures « Arizona », ma pension sera de 3690 € brut/mois soit une diminution de 225 € brut/mois. **Je perds 54.000 € sur 20 ans.**



Je suis Jonathan. Selon les règles actuelles j'aurai, comme coordinateur niveau 3, une pension de 3754 € brut/mois. Avec les mesures « Arizona », ma pension sera de 3522 € brut/mois soit une diminution de 232 € brut/mois. **Je perds 55.680 € sur 20 ans.**



Je suis Laurence, coordinatrice niveau 2. Je suis entrée en 2010 à l'âge de 21 ans. Ma pension brute diminuera fortement avec les mesures « Arizona » : 492 € en moins soit 3423 € brut/mois. **Je perds 118.080 € sur 20 ans.**



Je suis Arnaud, coordinateur niveau 3. Je suis entré en 2010 à l'âge de 21 ans. Ma pension brute diminuera fortement avec les mesures « Arizona » : 514 € en moins soit 3240 € brut/mois. **Je perds 123.360 € sur 20 ans.**

Pour un travailleur qui entre aujourd'hui, la perte sera encore plus importante.

Il s'agit d'exemples avec une carrière complète aux chemins de fer belges et sans promotion. Avec une promotion vers le rang 4+ par exemple à la moitié de la carrière, la perte sera encore plus importante. Pour les personnes avec des carrières mixtes (privé-public), l'impact de ces mesures sera différent et probablement encore pire.

Un tract explicatif à propos des pensions se trouve sur notre site :

<https://cheminots.be/tract-que-nous-reserve-larizona/>

